



Wallonie

Beyne-Heusay

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est l'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BEYNE-HEUSAY dont les bureaux sont situés Place J.Dejardin 2 à 4610 BEYNE-HEUSAY.

Les terrains concernés sont situés Rue du Heusay, 20 et 31 à 4610 BEYNE-HEUSAY et cadastrés division 1, section A n°166A3, 166T2, 254C, 266F2 et 266G2.

Le projet consiste en la construction d'une salle polyvalente, d'une entrée annexe à la salle amicale, une nouvelle entrée à la bibliothèque, la régularisation des chalets de l'Ecole du Parc et la construction d'un nouveau volume annexe à ces chalets pour le stockage.

Une annonce est organisée conformément à l'article R.IV.40.2 §1er 2° du CoDT.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous au 04/355.81.62** durant les jours ouvrables de 8h00 à 16h30 à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Avenue de la Gare 68, 4610 BEYNE-HEUSAY.

Une partie des documents est consultable sur le site internet de l'administration communale de Beyne-Heusay.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Nathalie HOUBARD, téléphone : 04/355.81.62, mail : urbanisme@beyne-heusay.be, dont les bureaux se trouvent : Service urbanisme, Avenue de la Gare, n°68, à 4610 Beyne-Heusay.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 mai 2024 au 27 mai 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Avenue de la Gare 68 à 4610 BEYNE-HEUSAY ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@beyne-heusay.be

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Marc HOTERMANS

Le Bourgmestre,

Didier HENROTTIN.

